

## **CP LIEGE**

### **PV N° 1 DE LA REUNION DU 8 AOUT 2012**

**Présents** : Mmes Corbisier, Joliet ; MM Beck, Hasse, Schins, Ghiezen

MM Basilio, Riga, Rowier de la Commission administrative

Absents et excusés : MM Fraiture, Weber, Dierckx

#### **Courrier entrant:**

1. De Mr Yves Lamy, du Département arbitrage AWBB : le règlement officiel de Basket-ball 2012 et les adaptations au code de jeu 2012
2. Du BC Ninane : directives à appliquer suite au placement d'un nouveau parquet : interdiction de marcher dessus avec des chaussures de ville, pour les joueurs, les chaussures de match devront se trouver dans le sac en arrivant et non au pied.
3. Du R.Spa BC qui signale qu'il disposera d'une nouvelle salle à partir du 1 décembre prochain. Une refonte générale du calendrier des matchs sera probablement envisagée en tous cas pour le 2<sup>ème</sup> tour.

#### **Courrier sortant :**

Adressé à la CJP : Demande de recevoir la liste des joueurs suspendus pour le début de saison et pour non paiement d'amendes

#### **Communication clubs :**

**Avis à tous les clubs**, plusieurs arbitres se plaignent d'être contactés par les clubs afin de venir arbitrer des rencontres non déclarées. On invoque même le fait que le comité provincial a oublié de désigner des arbitres ou encore qu'un collègue se retrouve seul alors que cela n'est pas le cas. Il est prié aux clubs de déclarer leurs rencontres comme cela est demandé dans les statuts et surtout pour ceux qui ne déclarent pas les rencontres d'arrêter de contacter les arbitres pour venir arbitrer les rencontres. :

- Coupe provinciale

Les dernières précisions concernant le nouveau règlement ont été envoyées à tous les clubs.

- Calendrier « Jeunes » :

Dès à présent toute modification (même d'heure dans la journée) demande l'accord de l'adversaire, sans réponse, application du PC 59C.

Important : l'accord de l'adversaire sera toujours requis pour une demande faite par le club visiteur.

Pour les demandes introduites pendant la période du calendrier provisoire et restées sans réponse, le PC 59C sera appliqué à partir du 13 août dès réception de la demande et sans frais.

Toute demande de modification doit être envoyée à Benjamin Riga, responsable calendrier « Jeunes »

- Calendrier « Seniors »

Mme Joliet, responsable rappelle et signale que de nombreuses modifications restent en attente. Le calendrier est devenu officiel depuis le 6 août ensuite tout changement devra être accompagné de l'accord de l'adversaire et sera facturé. Toute demande restée sans réponse sera officialisée le 13 août. Faute de réponse du club adverse, dans un délai de 7 jours calendrier à dater de la demande, l'accord sera considéré comme acquis.

- Homologation terrains

**DOSSIER HOMOLOGATION (situation au 8/8/12)**

MAT	CLUBS	Homologué	En attente	non homologué
<b>44</b>	RBC ESNEUX			X
<b>97</b>	RB TILFF			X
<b>434</b>	R.UN.BELLAIRE			X
<b>493</b>	RABC ENSIVAL		A CORRIGER	X
<b>709</b>	ABC WAREMME (Hall)			X
<b>709</b>	ABC WAREMME (Institut St Laurent))			X
<b>709</b>	ABC WAREMME (Athénée)			X
<b>1096</b>	JESYL HEUSKIN		PRÊT	X
<b>1367</b>	BELGACOM LIEGE (Bulle Fléron)			X
<b>1367</b>	BELGACOM LIEGE (Espace Sports)			X
<b>1401</b>	AMAY B. FEMININ		A CORRIGER	X
<b>1669</b>	BC RETINNE			X
<b>1670</b>	GAULOIS OMBRET (Hall Amay)		A CORRIGER	X
<b>1670</b>	GAULOIS OMBRET ( Flone)		PRÊT	X
<b>1757</b>	US AMPSIN		A CORRIGER	X
<b>1898</b>	BC ST VITH (Sportzentrum St Vith)		PRÊT	X
<b>1898</b>	BC ST VITH (Recht)		PRÊT	X
<b>2504</b>	ESP. HAMOIR 96			X
<b>2663</b>	COLLEGE ST LOUIS			X
<b>2679</b>	BC BRESSOUX		PRÊT	X

## Commission formation arbitres :

- Les tests physiques et théoriques pour les arbitres de P1 et P2 auront lieu le mardi 28 août dès 19 h à la salle de Cointe.
- Une réunion coach – arbitres se tiendra le mardi 28 août 2012 dès 20h30 à la salle de Cointe pour l'ensemble des acteurs de la P1 ET P2 MM.
- L'assemblée statutaire des arbitres se tiendra le vendredi 31 août à partir de 19h30 dans les installations du Mosa Angleur
- La « News Arbitres » n° 1 Août 2012 est parue.
- Dedoyard J., Hudon S., Piron S., Thyssen Murugan ont demandé pour reprendre l'arbitrage.
  
- ARBITRES DE CLUB : ORGANISATION

Qui ? Toutes personnes de 13 ans ou plus ayant suivi le cours de niveau 1, et ayant rentré un certificat médical au début de chaque saison.

Qualification ? Peuvent arbitrer toutes rencontres de leur club de U12.

Pour le PC1 ? Compte pour 50% d'un arbitre s'il dirige 5 matches minimum par tour.

Rencontres qui comptent pour le PC1 ? Les rencontres de championnat et de coupe U12.

Organisation ?

Avant le weekend envoyer les désignations à Monsieur Schins : leon.schins@hotmail.com

En indiquant ? Le numéro du match – les équipes – le nom et le prénom du ou des arbitres.

Quand ? Désignations à envoyer au plus tard le vendredi avant la rencontre. Si modification à envoyer au plus tard le lundi après la rencontre.

- Un cours d'arbitrage de niveau 3 se tiendra le 25 août prochain. 12 candidats se sont inscrits
- Un cours d'arbitrage de niveau 1 et 2 aura lieu le samedi 18 août dans les installations du BC Herve-Battice.
- Le CP a fixé le nombre de rencontres à arbitrer pour le PC 1 :

Soit : 5 rencontres par tour pour les arbitres de clubs

Soit : 20 rencontres par tour pour les autres arbitres.

**Divers :**

Prochaine réunion plénière : 22 août 2012.

C. Ghiezen

Secrétaire